

Communiqué de presse

Accord entre les partenaires sociaux dans la boucherie-charcuterie

Décision sur les mesures salariales pour 2019

Zurich, le 7 novembre 2018 – Les partenaires sociaux de la boucherie-charcuterie, c.à.d. l'Union Professionnelle Suisse de la Viande (USPV) du côté des employeurs et l'Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB) de celui des travailleurs, sont parvenus à un accord sur des mesures salariales communes pour 2019.

Cette année, à la suite des discussions sur les salaires, les partenaires sociaux sont tombés d'accord sur une hausse minimum générale des salaires de CHF 150.- par catégorie salariale selon l'annexe à la CCT pour la boucherie-charcuterie suisse, et cela à partir du 1^{er} janvier 2019. En effet, les partenaires sociaux se sont engagés en faveur d'une hausse générale des salaires – sans échelonnement proportionnel entre hausses générales et individuelles – qui bénéficiera à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs concernés de la branche carnée.

En prenant cette mesure, les partenaires sociaux manifestent leur volonté commune de relever l'intérêt de la branche carnée en général et de créer ainsi pour les jeunes un attrait supplémentaire les engageant à choisir une formation dans ce secteur aux possibilités très variées.

Contacts médias:

Giusy Meschi, Directrice, Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB),
tél. 044 311 64 06, mobile: 079 669 69 01, mail: meschi@mpv.ch

Dr. Ruedi Hadorn, Directeur, Union Professionnelle Suisse de la Viande (USPV),
tél.: 044 250 70 60, mail: r.hadorn@sff.ch

Service de presse UPSV: Huber&Partner PR AG, Peter Zimmermann,
tél.: 044 385 99 99, fax: 044 385 99 95, mail: contact@huber-partner.com